



380 € bloqués sur mon livret à la Banque Postale

Par **sarahdick**, le **02/12/2014 à 04:56**

bonjour,rnrnVoici plus d'1 an que des huissiers m'ont bloqué la somme de 380 € sur mon livret à la Banque Postale, mon seul compte bancaire. Je perçois l'AAH, donc de petits revenus. Je sais que c'est ma faute car je ne suis pas parvenue à trouver un accord avec eux, ils m'exigeaient de trop gros remboursements pour la dette de 2.500 €.rnrnCombien de temps cet argent va-t'il rester bloqué puisque il n'y aura pas d'accord possible ? Est-ce qu'un jour je vais pouvoir récupérer mes 380 € ?rnrnMerci pour votre réponse, j'en ai vraiment besoin.

Par **aguesseau**, le **02/12/2014 à 10:17**

bjr,rnvous ne donnez pas assez de renseignements pour obtenir un réponse pertinente en particulier sur vos créanciers.rnen principe en cas de saisie sur un compte bancaire, même en cas de saisie infructueuse, le compte ne reste pas bloqué 1 an.rnSauf cas très particulier, l'AAH est insaisissable.rncdt